

On est
revienduuuuus!!!

le CAS fait son bilan
la deuxième mesure
va vous étonner !
page 6

truc de cadres
super sérieux
page 7

Pépé sévère
revient et il a
écrit un article
vénère
page 3

Vincent
parle
de trucs
graves
page 8



les tribulations de la prime fantôôôôme...

l'édito

Plus jamais ça !

Depuis mi mars nous avons mis en quarantaine votre CGT infos et lui avons substitué notre journal de guerre « paroles de confinés ». Ce paroles de confinés a pu être adressé par mail à la quasi-totalité des agents. Mais très vite, la CGT s'est retrouvée menacée d'être privée d'accès à sa boîte mail, au motif que ce droit à la communication toutes boîtes, pourtant conquis durant le mandat de Martine AUBRY, nous a été retiré par l'équipe dirigeante actuelle. On aurait espéré plus de souplesse de la part de l'Administration dans ce contexte très particulier, où nos collègues auraient le plus besoin d'être en contact avec leurs organisations syndicales ! En guise de souplesse, l'exécutif nous propose une newsletter accessible sur Sezam, et à laquelle il vous faut vous abonner.

Il s'agit là d'une bien maigre compensation ! Car cette « newsletter » ne touchera jamais autant de collègues qu'un tractage papier sur sites, ou qu'un envoi mail toutes boîtes. Et quel intérêt cette newsletter présenterait-elle à la CGT MEL, qui dispose déjà [d'un site web](#), [d'une page Facebook](#) et [d'un compte Twitter](#) ?

Alors, plus que jamais, nous comptons sur les adhérents de la CGT pour diffuser le plus largement possible autour de vous les informations que la direction syndicale vous transmet. Pour le reste nous reprendrons bientôt nos Heures d'information syndicale dans les différents sites de la MEL et les diffusions de tracts.

Notre déménagement à Biotope est prévu pour la mi -juillet. Et nous sommes impatients, non pas de découvrir le call center de Biotope, mais de reprendre bientôt contact avec vous ! La CGT construit ses revendications à partir des attentes des agents. Comme chacun d'entre vous, nous avons dû adapter notre outil syndical et notre fonctionnement pendant trois mois et avons continué à défendre vos intérêts et votre santé au travail même si l'Administration a plus que tardé à reprendre contact avec nous (lire en pages centrales).

Le retour de nos petits lapins dans le CGT Infos est de bon augure. Il a évité le virus et la toxoplasmose. Et même les coups de matraque et les gaz de CASTANER ! Nous espérons que, comme nos lapins, vous vous portez au mieux et que vous viendrez nombreux vers nous. Car pour beaucoup d'entre vous, le fameux « monde d'après » débutera dès le second tour des élections municipales, le 28 juin prochain, et dès l'installation du Conseil de la MEL.

Cependant, quelle que soit l'issue de ces élections et les personnes qui occuperont les fauteuils du Président et du DGS, le contexte ne sera pas favorable à la Fonction publique. La réforme antisociale des retraites va reprendre. La loi dite de transformation de la Fonction Publique a continué à se mettre en place pendant le confinement. Et on risque certainement de présenter aux services publics la facture des milliards sortis du chapeau de Macron pendant la crise.

Gardons donc en tête qu'il faudra plus que jamais construire l'unité, et faire pencher le rapport de force au bénéfice de ceux et celles qui font tourner la boutique, c'est-à-dire les salarié.e.s.



Vincent Kaleba
Rédacteur en chef



Frédéric Parisot
Secrétaire général
de la CGT Mel

« A toi de décider si l'objectif que tu vises vaut les risques que tu prends. Le cas échéant, fonce ! »

Amélie Earhart,
aviatrice

l'agenda

Visites du CHSCT

- > **18 juin** – Musée de la bataille de Fromelles
- > **18 juin** – Canal de Roubaix
- > **23 juin** – Euralliance
- > **25 juin** - Biotope
- > **25 juin** – Centre logistique de Sequedin

- > **6 juillet** – Vacances d'été
- > **9 juillet** – installation du Conseil de la MEL
- > **15 juillet** - Phase 3 du déconfinement à la MEL



France Télécom : un livre pour « ne plus perdre sa vie à la gagner »

Durant deux mois, en 2019, s'est tenu à Paris le procès d'anciens hauts dirigeants de la multinationale France Télécom, devenue Orange, accusés de harcèlement moral par une centaine de parties civiles, dont des familles de salariés s'étant donné la mort.

Le livre « La raison des plus forts » aux éditions de l'Atelier, publié le 4 juin, rassemble les chroniques de ce procès sous la plume de romanciers, chercheurs, artistes... Une mise en lumière de ces héros invisibles

qui ont remporté la partie. Didier LOMBARD, ex-président du groupe, comparait aux côtés de son ancien bras droit, Louis-Pierre WENES, de l'ex-directeur des ressources humaines, Olivier BARBELOT, et de quatre autres cadres pour des faits de harcèlement moral ayant conduit à de multiples suicides entre 2007 et 2010.

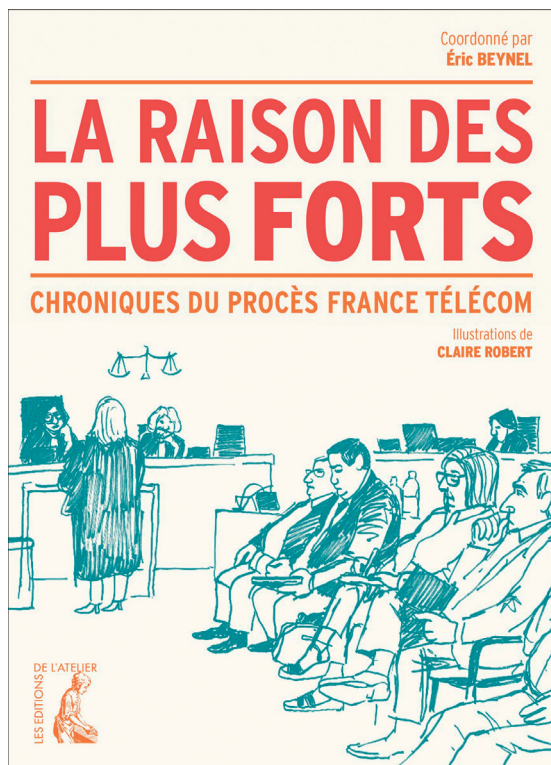
Au centre des débats, des hommes, des femmes immolés.e.s, défenestrés.e.s sur leur lieu de travail, pendus.e.s à leur domicile. Les dirigeants.e.s de France Télécom paraissant patauger dans leurs contradictions...

Un an après ce procès, les chroniques des audiences résonnent avec une acuité particulière avec la période de crise sanitaire que nous traversons et le gouvernement semble faire preuve du même aveuglement sur la santé et les conditions de travail que l'équipe de direction de France Télécom d'alors. C'est d'ailleurs ce gouvernement qui s'attaque aujourd'hui et hier à tous les outils ayant permis de condamner Didier LOMBARD et ses complices. Suppression des CHSCT, musellement

de l'Inspection du travail, attaques sur l'expertise, réduction des délais, tentative d'interdiction des droits de retrait... la liste des griefs est déjà longue ! Ces chroniques résonnent aussi avec le vécu au travail de nombreux salariés en grande souffrance pris par les cadences insensées, coincés dans les demandes contradictoires, mis dans l'incapacité de bien faire leur travail. Avec le déconfinement, ce n'est pas un hasard si, aujourd'hui, beaucoup n'ont pas envie de revenir sur leur lieu de travail.

Elles résonnent enfin grâce à ce collectif de plumes qui a su saisir et rendre si présent ce qui s'est joué pendant plus de deux mois, en plusieurs scènes, la représentation concrète, directe de la lutte des classes et la mise en lumière de ces invisibles qui permettent au monde,

malgré tout, de continuer à tourner. Ces invisibles, ces héros ont remporté la partie et ont montré une nouvelle fois que la principale force c'est le collectif, pour ne plus perdre sa vie à la gagner.



Affaire suivie par

Pépé Sévère



On lâche rien, Stéphane !

Vous vous souvenez toutes et tous du décès tragique de notre ancien Secrétaire général, Stéphane DUMEZ, survenu le 11 décembre 2017.

Le CHSCT avait obtenu une enquête confiée au cabinet SECAFI, dont les conclusions avaient notamment engagé la responsabilité de l'employeur. Un employeur, Damien CASTELAIN Président de la MEL, qui, rappelons-le, n'avait personnellement reçu ni la famille ni la CGT. Une honte!

La famille, en relation étroite avec la CGT MEL, l'Union locale CGT de Lille et la Fédération CGT des Services publics avait alors décidé de porter l'affaire en justice. Le dossier a été récemment déposé au Tribunal administratif de Lille.

Après étude de notre requête et compte tenu de la nature particulière du dossier, le Tribunal nous propose de recourir à une médiation afin de tenter de trouver un accord avec la MEL.

Nous allons donc dans ce sens et vous tiendront informés des suites de cette terrible affaire....

la rédaction

Confinement – Le dialogue social selon la MEL

Abonné.e.s à la Voix du Nord, nous avons eu des nouvelles de notre Président récemment. On apprenait donc de sources concordantes proches de l'enquête qu'il était toujours Président. Et même candidat à sa propre succession. Monsieur le Président, nous vous avons fait une lettre, que vous lirez peut être si vous avez le temps.

Pour chacun cette lettre que nous aurions distribuée en temps normal est à retrouver sur notre site internet cgt-mel.fr. Après tant de silence depuis le 16 mars, et à force de revendiquer, d'insister, d'espérer, l'Administration a enfin répondu aux demandes de la CGT et plusieurs rencontres en visio ont eu lieu. Faut éviter le claquage ou la surchauffe après une telle trêve, alors la MEL silencieuse depuis le début de confinement a bien voulu nous revoir, nous les représentants du personnel, mais dans une configuration somme toute amoindrie, dans un mix CTP/CHSCT. Ne soyons pas narreux, c'est certainement une formule innovante d'un dialogue social design 2.0.

Quand on vous a imposé de poser 3 jours de congés forcés avant le 24 mai, devant la difficulté des élus à justifier cette mesure absurde, on s'est vraiment demandé si le maire de Péronne (en Mélan-tois, pas dans la Somme) avait toujours un œil sur les affaires internes à la MEL...

Quand la première version du PRA nous a été présentée le 6 mai, on a presque applaudi car de nombreuses propositions de la CGT avaient été reprises. Mais quand trois jours après la séance, on a découvert qu'un système de sanctions pour ceux qui n'auraient pas porté le masque en laine de la MEL même quelques instants, devaient être dénoncés par leurs managers, marqués au fer rouge les traîtres et exhibés au pilori devant Biotope, on a été rassurés. On s'est souvenu que c'était le DGS qui menait la danse dans cette maison !

Alors le 6 juin, pour le deuxième match du CHSCT/CTP on a joué la revanche. On a dit au DGS que ce n'est pas parce qu'on était habitué maintenant à ses men-songes et ses manipulations qu'il fallait continuer jusqu'au bout du mandat, et que les choses qui fâchent, comme les sanctions, il fallait en causer à livre ouvert sur la table et pas nous en faire la surprise après. Y a des règles du jeu dans la lutte des classes enfin ! On comprend qu'il faut bien occuper son temps dans ces longues

journées de confinement où les jours s'étirent, se succèdent et se ressemblent, mais jouer avec les représentants

syndicaux c'est pas sympa. Non, nous ne sommes pas les joujous du Manager en chef, des Playmobils à taille humaine. La répétition, c'est la pédagogie ! On est plus pédagogie que sanction à la CGT, voyez vous. Sûrement une question d'éducation. Ou d'humanisme.

Puis dans un giga dossier envoyé quasi la veille, le 6 juin, on entre dans le détail du PRA. Un détail très relatif puisque par exemple, si tous les PRA de sites sont, nous dit-on, connus, on ne les présente pas aux élus. Puis vient la question de la prime, la fameuse prime Macron qu'on nous avait promis. Loin d'avoir un caractère automatique, loin d'être générale pour l'ensemble des collègues repris dans



le PCA, et pourquoi pas d'autres hors PCA, elle est faite pour exclure, elle est opaque. L'agent doit faire un dossier, via le n+1. Et on nous dit des choses qui choqueraient presque un activiste du MEDEF : par exemple, aucune raison que les agents de la voirie en intervention pendant le confinement ne touchent quoi que ce soit. Ils sont sortis sur le terrain dans des conditions idylliques qu'ils ne connaîtront sans doute jamais à l'avenir, puisqu'aucune voiture ne roulait dans la métropole. J'aurais ajouté, les feignants, bande de planqués ! Salauds !

D'autres organisations syndicales se sont satisfaites de la promesse d'une très marginale modification dans la syntaxe des critères de cette prime que vous ne toucherez pas, mais la CGT a refusé de participer au vote. Face à ce mépris que nous avons dénoncé depuis dans un courrier envoyé au Président, face à cette opacité d'un système « méritocratique » qui fera des déçus et des envieux au

dépens de la cohésion des équipes... la CGT refuse d'être caution de cette mascarade. Car pour quelqu'un qui se targue dans nombre de conférences d'incarner un management humain, que de mépris dans le discours !

Ces épisodes ont achevé de rompre la confiance que nous n'avions plus depuis longtemps déjà.

Déjà, beaucoup, à la Voirie notamment, nous font remonter que la prime ne sera pas pour eux alors même que les demandes ne sont pas instruites. Si ce n'est pas de la magouille institutionnelle en bande organisée, c'est de l'enfumage ! La CGT invite tous les agents à faire une demande argumentée pour bénéficier de la prime, et également de faire signer des pétitions. Soyez réalistes, demandez l'impossible. Le décret stipule que la mise en place de cette prime doit être délibérée. La MEL ne manque pas d'argent, elle vient de donner 66 millions d'euros aux entreprises pour le plan de soutien à l'économie métropolitaine. Concernant le temps de travail également, le COVID a bon dos. La MEL introduit la possibilité pour les collègues de la gestion paysagère de travailler jusque 10 heures dans le respect des 35 heures hebdomadaires. Les agents du service Sécurité serait également concernés à court terme. Il s'agit ni plus ni moins à travers cette flexibilité (qui évite en outre de payer des heures supplémentaires) d'expérimenter les forfaits-jours. Enfin, la CGT a salué lors de la première présentation du PCA la généralisation du télétravail qui permettait d'assurer plus de sécurité sanitaire aux agents tout en maintenant les services publics. Cependant cette généralisation n'a pas pu se faire dans les conditions satisfaisantes pour toutes et tous. Non aux nouvelles aliénations engendrées par le télétravail ! Aussi afin d'éviter que la crise du COVID ne pérennise un télétravail dans un cadre insuffisant, la CGT a rappelé sa revendication d'ouvrir des négociations sur le télétravail et le droit à la déconnexion pour obtenir, au profit des agents, un droit opposable !

Frédéric Parisot
Élu au Comité technique
Mandaté au CHSCT

CAS : notre bilan à mi-mandat

La CGT dirige le Comité d'Action Sociale de la MEL depuis les élections de Février 2018 ; soit depuis un peu plus de deux ans. A l'approche des vacances, il nous paraît donc opportun de rendre compte à nos collègues de l'action qui a été la nôtre, à mi-mandat.

Si la CGT dirige le CAS, elle a veillé à associer l'ensemble des organisations syndicales à sa gestion, que ce soit au travers du bureau, du conseil d'administration ou des commissions.

Nous avons fait campagne en 2018 autour de 5 mesures pour changer le CAS :

- > Organisation de permanences et de livraisons sur les sites externes,
- > Lancement d'un site internet et d'une appli permettant d'effectuer des commandes et des paiements en ligne,
- > Développement d'une offre gratuite et d'une offre dédiée aux célibataires et aux agents sans enfants,
- > Refonte de l'offre vacances,
- > Prise en compte des enjeux écologiques, écotourisme...

Voyons à présent ce qu'il en est !

Nous avons mis en place depuis l'été dernier des permanences sur les unités territoriales et les autres sites externes (CER, sites ENM), avec possibilité de paiement CB.

Grâce à l'investissement de Matthieu DELECROIX (Vice-Président à la Communication), de Sylvie LACHEVRE et de l'équipe administrative, le CAS met à disposition des agents un nouveau site internet. Ce nouveau site vous donne accès à toutes les informations liées à vos activités, il vous permettra également de faire vos démarches en ligne (inscriptions chèques vacances, Noël des enfants...).

Nous avons renforcé l'offre gratuite du CAS, notamment au travers de l'opération « Les midis c'est gratuit » (conférences et visites culturelles).

Nous avons également veillé à dévelop-

per une offre en faveur des célibataires et des agents sans enfants : augmentation du remboursement agent du « Pass Culture », augmentation du remboursement vacances pour les agents à faibles revenus...

Les familles n'ont cependant pas été oubliées ou lésées. En effet, la refonte de notre dispositif de chèques vacances a renforcé la participation du CAS surtout

maintenu tout ce qui pouvait l'être : les dossiers de prêts et secours ont continué à être traités, de même que les chèques vacances et la gestion des réservations Cap Fun.

Nous avons continué à innover, avec le lancement du site du CAS, la mise en place de Skilleos, ou de la Bourse Solidarité Vacances.

Et maintenant ?

COMPRENDRE LE MI-MANDAT AVEC DES MANDARINES



sur les 5 premières tranches de quotient familial.

S'agissant de la prise en compte des enjeux écologiques, nous avons mis en place une série d'actions, même s'il y a encore beaucoup à faire : abonnement à Tipimi, organisation de « repair café »....

La pandémie de Covid19 a en partie freiné notre dynamique. Elle a contraint le CAS à annuler un certain nombre de sorties et de voyages et perturbé un grand nombre d'activités (sportives, cinéma, spectacles...)

Pour autant, l'équipe administrative du CAS et son équipe de direction ont

La sortie du confinement n'est cependant pas synonyme de retour à la normale.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration (CA) du Comité a adopté un plan d'actions reposant sur 3 priorités :

- 1/ Répondre à l'urgence sociale,
- 2/ Favoriser l'accès aux vacances,
- 3/ Soutenir l'accès à la culture.

Vos élu.e.s CGT au CAS

Alain dit : vive les gestes Barrière !



Signez la pétition !

Pour une prime exceptionnelle COVID pour les agents mobilisés pendant la crise sanitaire

Le 17 juin, nous avons mis en ligne une pétition, dont vous trouverez le texte ci-dessous, et que nous adresserons au président de la MEL.

Monsieur le Président,

Le plan de reprise d'activité de la MEL stipule qu' «une prime exceptionnelle sera attribuée aux agents ayant été confrontés à des sujétions exceptionnelles en raison de la crise sanitaire, en présentiel ou en travail à distance ».

L'implication des agents mobilisés lors du Plan de Continuité d'Activité (PCA) a été sans faille durant cette période très difficile et anxiogène !

Les premiers temps du confinement (près d'un mois) se sont avérés difficiles.

Aucune dotation de protection « SANITAIRE » n'était disponible.

- > Pas de masques ;
- > Pas de gants ;
- > Pas de gel ;
- > Pas de désinfectant.



Tu comprends, Maurice, on va pas te donner une prime. T'as la chance de pouvoir sortir, tandis que moi je suis bloqué !



Ce contexte a installé un climat fortement anxiogène et a perturbé l'ensemble du personnel en PCA.

Malgré ce contexte pandémique très anxiogène l'implication des agents est restée exemplaire et sans faille.

Tous ces éléments justifient amplement l'octroi de cette prime à tous les agents mobilisés dans le cadre du PCA.

De ce fait, Monsieur le Président, nous vous demandons d'octroyer cette prime exceptionnelle à l'ensemble des agents ayant participé au PCA.

Pour signer, rendez-vous sur notre site Internet :

<http://www.cgt-mel.fr/>



OH ! MEGA réserves à la commande publique !

Des agents de la Direction de la commande publique ont alerté la CGT MEL sur le déploiement d'un nouveau module de leur logiciel OMEGA, nommé "module de pilotage". OMEGA est le logiciel métier que la Direction commande publique développe en interne depuis 2016 et qui avait pour objectifs annoncés de faciliter le suivi des marchés publics et d'aider les agents dans leur travail quotidien. Notamment en automatisant les tâches répétitives, comme par exemple la production de documents types. Que des bonnes intentions donc...

Toutefois, à ce jour force est de constater que le logiciel ne facilite pas le travail des agents mais sert plutôt le contrôle de l'activité. Il est même une charge supplémentaire puisqu'il impose de fastidieuses saisies informatiques. Le constat est sans appel : le logiciel maison n'a pas pour objet d'aider mais de contrôler.

Le nouveau module dit de « pilotage » en est encore une illustration. A la lecture des fonctionnalités portées par ce nouveau module, la CGT Mel s'est faite le relai des inquiétudes des agents et a fait part au Directeur de ses plus grandes réserves sur l'opportunité de cet outil qui apparaît comme un module de "flicage".

Si la réponse rapide et très complète de la Direction à notre sollicitation semble indiquer une volonté de dialogue et d'adhésion des agents à ce nouveau module, nous restons très préoccupés et

les conséquences du déploiement de cet outil de management sur les conditions de travail n'ont à l'évidence pas été correctement appréhendées. Les nouvelles technologies ne sont pas des outils neutres. Elles ont des impacts importants sur les méthodes de travail et peuvent être la source de développement de risques psycho-sociaux graves.

Le nouveau module d'OMEGA ne déroge pas à cette règle. En ce sens, la CGT MEL considère qu'une présentation en CT est nécessaire et a demandé la suspension du déploiement de ce nouveau module. Elle encourage par ailleurs les agents concernés à lui faire part de leurs ressentis et leurs craintes.

Dans le contexte du lean management imposé avec force par le DGS permettez-nous d'être méfiants !

L'une des principales fonctions du module est d'attribuer un score à l'agent selon le calcul de sa charge de travail... Aussi, selon la nature des dossiers confiés, c'est-à-dire principalement selon la procédure qu'aura à sa charge l'agent, un nombre de points lui sera attribué avec pour ambition de traduire mathématiquement une charge de travail. A tout moment, à grand renfort de diagrammes et de camemberts, chaque encadrant pourra contrôler l'activité théorique de ses agents par la somme de leurs points et comparer les scores entre eux... Et chaque agent pourra consulter le score que lui attribue la machine et le comparer à celui de son unité. On adore le concept...

Le logiciel, sans doute conscient de ses lacunes, prévoit qu'un manager pourra modifier les valeurs par défaut d'une consultation qu'il confie à l'un de ses agents. Pour chaque étape d'un dossier, l'encadrant pourra sélectionner un multiplicateur selon la charge de travail estimée. Six multiplicateurs différents allant de charge nulle à charge exceptionnelle sont prévus. Mais cette fonctionnalité ne contrevient pas aux défauts inhérents du dispositif, au mieux elle en minore les effets. Surtout, elle révèle les limites insurmontables d'une méthode de management mathématique inadaptée à la nature des fonctions que les agents de la Direction de la commande publique exercent. Cela confirme que la voie managériale qu'est en train de prendre la Direction de la commande publique avec ces nouvelles méthodes digitales est une impasse. Au surplus, nous constatons que l'agent ne peut intervenir de lui-même sur ces valeurs, seul l'encadrement peut modifier les valeurs par défaut alors que l'agent est pourtant le mieux à même d'estimer et de mesurer la charge de travail que fait peser sur lui une procédure. Les fonctionnalités relatives au suivi des plannings interpellent également.

En effet, le logiciel contrôlera l'état d'avancement de la procédure. Une fois ce planning validé, il ne peut plus être modifié et les retards qui seront constatés par la machine seront signalés en rouge par le logiciel à la hiérarchie et une case est mise à disposition de l'agent pour justifier de ce retard. Cette rigidité ne peut

qu'inquiéter et ne laisse aucune place à l'imprévu.

Tout cela relève de l'absurde. Il n'est pas possible de quantifier de la sorte le travail d'un conseiller ou d'un gestionnaire commande publique. La passation d'un marché public est un travail d'équipe nécessitant de nombreux échanges humains et à la croisée de nombreuses expertises. Le conseiller ou le gestionnaire commande publique ne travaille pas à la chaîne et chaque dossier présente ses difficultés propres qu'un score ne peut traduire. On ne produit pas de la sécurité juridique pour des marchés publics comme on monte une voiture sur une chaîne de montage... Et pourtant c'est bien sur la base des scores attribués par la machine aux uns et aux autres que la Direction reconnaît vouloir s'appuyer pour opérer la répartition des dossiers au sein d'une unité ou encore solliciter un renfort humain auprès des RH !

Alors que la sécurité juridique des actes de la collectivité doit être au cœur des préoccupations des agents, où est l'approche qualitative du travail ? Comment ne pas imaginer que le fossé qui existera nécessairement entre le travail réellement mis en œuvre et sa traduction mathématique par le logiciel ne soit pas une source de souffrance pour les agents ? Voire de stigmatisation ?

Si cet outil est certainement utile au pilotage de l'activité pour les encadrants, les "managers" comme dirait l'autre, il illustre malheureusement aussi le divorce durant ce mandat entre les cadres d'expertise et les cadres d'encadrement dans l'appréhension de leur activité. La CGT MEL n'a bien entendu aucun grief sur le rôle de l'encadrement dans les organisations, mais elle ne partage pas la vision de la gouvernance actuelle de la Métropole qui survalorise les encadrants (mobilités, promotions, RIFSEEP, reconnaissance symbolique) au dépens des autres agents. Dans ce contexte si clivant voulu par la Direction générale, cet outil « de pilotage » est pour le moins très suspect.

Le Mépris, plutôt...

À bout de souffle

Soutien à George Floyd

« I can't breathe ! » Depuis le 25 mai 2020, tout le monde connaît, malheureusement, le cri de douleur du citoyen afro-américain George FLOYD, décédé des suites d'une interpellation policière particulièrement violente et disproportionnée.

L'homme interpellé subit, durant plus de 8 minutes, une pression insoutenable sur le cou de la part d'un policier qui le soupçonnait... de vouloir écouler un faux billet de vingt dollars (!) Filmée par des passants, l'interpellation et l'agonie de Floyd ont rapidement circulé sur la Toile et provoqué la colère de millions de citoyens à travers le monde.

En France, ce sont des milliers de citoyens qui se sont rassemblés dans plusieurs grandes villes du pays pour soutenir George FLOYD et manifester leur colère contre le racisme et les violences policières dans le pays, malgré les restrictions de circulation dues au Covid-19.

Notre confédération CGT leur a communiqué son soutien et appelé ses adhérents à se joindre à leur mouvement. Et elle a entièrement raison ! Car n'en déplaise à l'ancien policier et réalisateur à succès Olivier MARCHAL, dans sa lettre « Larmes de flics », abondamment relayée dans les grands médias et sur les réseaux sociaux, condamner les violences policières n'est pas du tout l'affaire des « donneurs de leçons des quartiers huppés » qu'il décrit. Ces violences existent bel et bien et concernent potentiellement beaucoup de monde. Y compris les militants syndicaux que nous sommes.

En condamnant les violences policières en France, nous soutenons nos nombreux camarades qui se font gazer et nasser par

les forces de l'ordre, depuis des années, lors de manifestations pourtant dûment déclarées aux autorités. Nos nombreux camarades qui, par exemple, se sont pris des gaz lacrymogènes lors du mouvement contre la récente « réforme » des retraites, alors qu'ils défilaient pacifiquement ; nos camarades féministes qui, par

nom de ce projet que nous combattons les ravages du néo-libéralisme à outrance qui, depuis plus de 40 ans, empêchent les catégories populaires, très souvent d'origine étrangère, de grimper dans la hiérarchie sociale. Et permettent à de nombreux citoyens déclassés de se croire au-dessus d'eux. C'est au nom de

ce projet que nous combattons également, au quotidien, toutes les discriminations qui surviennent sur le lieu de travail, quelle qu'elles soient (origine sociale, couleur de peau, genre, etc.)

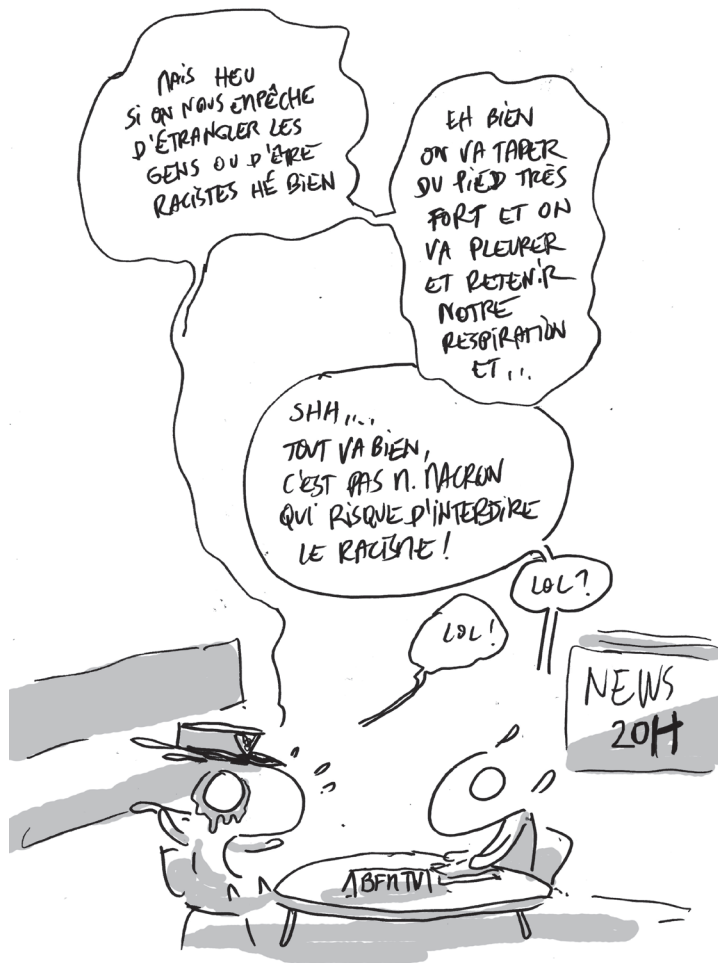
Alors bien sûr, différentes raisons motivent ces manifestants à vouloir descendre dans la rue. Nous en partageons certaines. Nous sommes opposés à d'autres. Mais, au-delà de ces divergences de points de vue, nous estimons qu'un débat doit avoir lieu sur le maintien de l'ordre en France. Pour la simple et bonne raison que la Police nationale et la Gendarmerie sont un service public, dont la mise en œuvre peut et doit être discutée par l'ensemble des citoyens et leurs représentants.

Les citoyens auront, par ailleurs, d'autant plus raison de s'emparer de ces sujets qu'il ne faudra pas compter sur les autorités en place pour favoriser un lien apaisé entre la population et sa police. Les récentes volte-face de Christophe CASTANER sur le remplacement du placage ventral par le Taser, notamment dénoncées par la CGT Police, tendent à démontrer l'incompétence et l'inexpérience d'un ministre de l'Intérieur plus soucieux de ménager les intérêts particuliers du très réactionnaire

syndicat de policiers Alliance que l'intérêt général (source : Marianne, 24 janvier 2020 « Rassemblements, tracts menaçants : Alliance, le syndicat policier qui fait trembler Castaner »).

Dans ce contexte, on conviendra que débattre de ce sujet n'est pas un vœu pieux, mais une nécessité. Au risque de nous retrouver dans une situation sociale encore plus explosive à terme si l'abcès n'est pas crevé.

Vincent Kaleba



exemple, ont subi des violences lors de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars dernier ; nos camarades aux mains arrachées et aux yeux crevés par des tirs de LBD utilisées par les policiers en toute légalité. On conviendra que tous ces gens que l'on vient de citer ont l'esprit bien ancré dans la réalité, loin de celles des beaux quartiers si chers à MARCHAL.

En condamnant le racisme, en France, nous soutenons notre projet de société centré sur l'égalité, la justice sociale et la lutte contre les discriminations. C'est au

